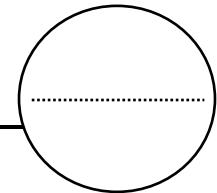




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 11 novembre 2025.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 11 novembre 2025 à compter de 20h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Corey Young, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailoux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente :

Michael Krohn, Directeur général, greffier-trésorier adjoint
Annick Brunet, Directrice générale adjointe et greffièrre-trésorière

Était absent :

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2025-11-213

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-11-214

2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

2025-11-215

4A-NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR L'ANNÉE 2026

Considérant que conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant ;

Considérant que le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, rempli les fonctions du maire, avec tous les priviléges, droits et obligations y attachés ;

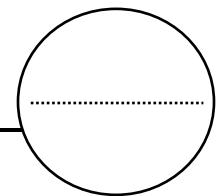
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que Jayne McNaughton soit nommée mairesse suppléante ou maire suppléant, tel que spécifié à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, et ce, pour l'année 2026.
- Que Jayne McNaughton soit nommée responsable pour remplacer le maire aux séances de la MRC des Jardins-de-Napierville, lors de son absence.
- Que Jayne McNaughton soit nommée deuxième signataire des chèques de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 11 novembre 2025.

2025-11-216

4B-RAPPORT ELECTION GÉNÉRALE NOVEMBRE 2025

La présidente d'élection informe le conseil des résultats de l'élection générale tenue le 2 novembre 2025.

En date du 3 octobre 2025, soit à la fin de la période de mise en candidature, le siège de maire ainsi que les sièges du conseil no.1 et no.3, sont en élection.

Il y avait 2 candidats pour le poste de maire, 3 candidats pour le siège du conseil no. 1 (M. Tremblay a retiré sa candidature en date du 24 octobre 2025) et 2 candidats pour le poste no. 3.

Sièges	Nom du candidat	Nombre de vote	% des votes
Siège du maire	Drew Somerville	222	81.32%
Siège du maire	Éric Schultz	51	18.68%

M. Drew Somerville a été élu avec la majorité des votes pour le siège de maire ;

Sièges	Nom du candidat	Nombre de vote	% des votes
Siège no.1	Corey Young	136	50.56%
Siège no.1	Normand Lussier	133	49.44%

M. Corey Young a été élu avec la majorité des votes pour le siège du conseil no.1 ;

Sièges	Nom du candidat	Nombre de vote	% des votes
Siège no.3	Christopher Hill	234	86.99%
Siège no.3	Rostand Choisy Tchuente	35	13.01%

M. Christopher Hill, a été élu avec la majorité des votes pour le siège no 3;

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale est 764.

Nombre d'électeurs qui ont participé : 277

Taux de participation : 36.52%

Coût de l'élection : 11701.47\$

2025-11-217

4C-NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - COMITÉS 2026

Considérant que le conseil nomme chaque année par résolution 3 conseillers sur chacun des comités du conseil municipal du Village de Hemmingford ;

Considérant que la mission des conseillers est :

- d'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- de faire de recherche au besoin ;
- de faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
- d'apporter des recommandations au conseil ;

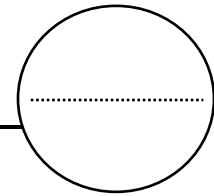
Considérant que le maire est d'office sur tous les comités ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de nommer les conseillers suivants aux comités tels que suit :

Comité 2026	Membre du conseil	Membre du conseil	Membre du conseil
Administration générale, budget et intermunicipal	Christopher Hill	Jayne McNaughton	Roy Catto
Ressources humaines	Lucie Bourdon	Christopher Hill	Jayne McNaughton
Sécurité publique	Corey Young	Jonathan Mailloux	Lucie Bourdon
Voirie - Hygiène du milieu	Corey Young	Jonathan Mailloux	Lucie Bourdon
Urbanisme et aménagement	Lucie Bourdon	Substitut Corey Young	
Loisirs, sports, cultures	Christopher Hill	Jayne McNaughton	Substitut Jonathan Mailloux
Jardins communautaires, Santé et bien-être social			
Représentant Bibliothèque		Lucie Bourdon	
Représentant OMH		Jonathan Mailloux	



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 11 novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-11-218

4D-DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les conseillers suivants déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires :

- M. Drew Somerville, maire;
- M. Corey Young, conseiller n°1;
- M. Roy Catto, conseiller n°2;
- M. Christopher Hill, conseiller n°3;
- M. Jonathan Mailloux, conseiller n°4;
- Mme. Jayne McNaughton, conseillère n°5;
- Mme Lucie Bourdon, conseillère n°6;

2025-11-219

4E-DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'ASSERMENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX AINSI QUE DU REGISTRE DES SIGNATURES DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

- Conformément aux dispositions de l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule que *dans les 30 jours de la proclamation de son élection, la personne élue doit faire le serment prévu à l'annexe II. Son mandat de membre du conseil commence au moment où elle prête le serment.*
- La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière dépose un rapport mentionnant la date d'assermentation de chacun des élus ainsi que le registre des signatures mentionnant que chaque élu a pris connaissance du code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

Noms	Date d'assermentation	Date de signature du code d'éthique
Drew Somerville	11 novembre 2025	11 novembre 2025
Corey Young	11 novembre 2025	11 novembre 2025
Roy Catto	11 novembre 2025	11 novembre 2025
Christopher Hill	11 novembre 2025	11 novembre 2025
Jonathan Mailloux	11 novembre 2025	11 novembre 2025
Jayne McNaughton	9 octobre 2025	11 novembre 2025
Lucie Bourdon	16 octobre 2025	11 novembre 2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-11-220

4F-MANDAT POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES POUR LA MUNICIPALITÉ

Attendu qu' il est nécessaire de faire la mise à jour des résolutions mandatant les signataires pour les chèques de la municipalité à la Caisse populaire ;

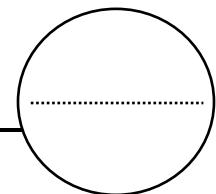
Attendu que Madame Jayne McNaughton a été nommée mairesse suppléante en date du 11 novembre 2025 et est également mandatée à signer les chèques durant l'absence du maire ;

En conséquence, il est proposé par Roy Catto, appuyé par Christopher Hill et résolu unanimement par les conseillers que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques pour la municipalité :

- Drew Somerville, Maire



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 11 novembre 2025.

- Jayne McNaughton, conseillère
- Annick Brunet, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-11-221

4-G INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE AVEC LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Attendu que la municipalité du village de Hemmingford a délégué sa compétence en matière de prévention incendie à la MRC des Jardins-de-Napierville et est partie prenante de l'entente intermunicipale à cet effet signée en 2021 et de son avenant signé en 2024;

Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville a déclaré sa compétence en matière de prévention et de sécurité incendie le 8 octobre 2025;

Attendu que plusieurs municipalités ne seront plus desservies par l'entente intermunicipale de prévention incendie uniquement, mais bien par la nouvelle déclaration de compétence englobant la prévention et la sécurité incendie;

Attendu qu'il est opportun que la municipalité du village de Hemmingford demeure desservie par la MRC des Jardins-de-Napierville en matière de prévention incendie;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de la municipalité du Village de Hemmingford :

QUE la municipalité du village de Hemmingford autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à modifier l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie afin de permettre le retrait de certaines municipalités à l'entente avant le début de l'année financière 2026;

QUE la municipalité du village de Hemmingford souhaite continuer à faire partie prenante de l'entente intermunicipale de prévention incendie malgré le retrait de plusieurs autres municipalités de cette entente;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-11-222

4H-ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À RESPECTER LE GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (2024-2028)

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

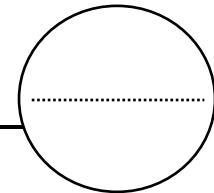
En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de la municipalité du Village de Hemmingford que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 11 novembre 2025.

attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation 2024-2028 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation 2024-2028 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-11-223

4I-DÉCLARATION DE COMPÉTENCES EN PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE LA MRC DES JARDINS DE NAPIERVILLE

Considérant que la résolution numéro 2025-10-292 de la MRC des Jardins-de-Napierville annonçant son intention de déclarer sa compétence modifiée à l'égard de la compétence des municipalités locales en matière de protection contre les incendies;

Considérant que les modalités et conditions administratives et financières relatives à cette déclaration de compétence modifiée, établies dans le projet de règlement no. SEC-2026 joint pour en faire partie intégrante à la résolution numéro 2025-10-292, ne répondent pas aux attentes ou aux besoins spécifiques de la municipalité du Village de Hemmingford;

Considérant que la municipalité souhaite conserver sa compétence en matière de protection contre les incendies et préserver son autonomie décisionnelle;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers:

Que le conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford exprime son désaccord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant la protection contre les incendies, telle que proposée dans le projet de règlement no. SEC-2026 et la résolution numéro 2025-10-292;

Que cette décision soit communiquée officiellement à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

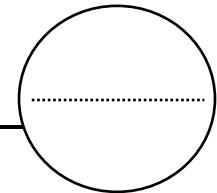
Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de d'octobre 2025 est remis aux membres du conseil.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du Conseil municipal du 11 novembre 2025.



La consommation de l'eau potable a été de 59 684 gallons par jour durant le mois d'octobre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2025-11-224

7C-RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – DÉPÔT

Attendu qu' annuellement, la Municipalité doit préparer un rapport sur l'usage de l'eau potable dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

Attendu que ce dernier doit être déposé au conseil municipal;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers que le conseil prenne acte du dépôt du rapport annuel pour l'année 2024 sur la gestion de l'eau potable préparé dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-11-225

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

Un rapport des permis délivrés durant le mois pour d'octobre 2025 est déposé au conseil :

Nombre de permis émis :	5
Valeur des travaux :	1 315 000\$
Coût des permis	960\$

2025-11-226

10A- RECONNAISSANCE DE L'IMPLICATION DES BÉNÉVOLES

Attendu que la Municipalité du village de Hemmingford bénéficie de l'engagement soutenu de nombreux bénévoles œuvrant tant au sein des organismes communautaires, culturels, sportifs, humanitaires que lors d'événements ponctuels ;

Attendu que les bénévoles investissent temps, énergie et compétences afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la municipalité ;

Attendu que le conseil municipal tient à exprimer sa reconnaissance envers ces personnes qui contribuent activement à la vitalité et au rayonnement de la communauté ;

Attendu que les Municipalités entend organiser une activité officielle :un brunch afin d'honorer ses bénévoles ;

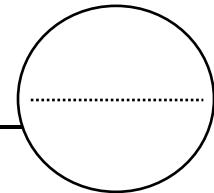
Attendu que les municipalités disposent de 30 organismes communautaires qui ont reçus l'invitation;

En conséquence, il est proposé par Jayne McNaughton, appuyé par Corey Young et résolu :

1. QUE les Municipalités de Hemmingford organisent une activité officielle de reconnaissance à l'intention de ses bénévoles pour 200 personnes, laquelle se tiendra le 16 novembre 2025 au centre récréatif situé au 550 rue Goyette;
2. QUE le conseil municipal alloue à cette fin un budget de 4710\$ plus les taxes tel que budgété pour défrayer les coûts liés à l'organisation de l'événement (repas, décoration et fournitures);



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 11 novembre 2025.

3. QUE le comité sportif a la permission d'inclure des enfants de tous âges et les pompiers volontaires ont la permission d'inclure leurs conjoint(e)s;
4. QUE la présente résolution tienne lieu de remerciements officiels et soit transmise à l'ensemble des organismes de la municipalité afin que les bénévoles soient informés de la reconnaissance du conseil ;
5. QUE l'agente de développement loisirs et culture soit mandatée pour organiser l'événement de reconnaissance ou tout autre geste approprié, et procéder aux invitations.
6. QUE les conseillers des deux municipalités s'occupent du service et de l'animation de l'événement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-11-227

11A-CLUB MOTONEIGE HEMMINGFORD INC. – DROIT DE PASSAGE ENTRE LE CHEMIN WILLIAMS ET ROUTE 202.

Considérant que le conseil municipal accorde, depuis maintes années, un droit de passage aux motoneigistes du Club Motoneige Hemmingford Inc. pour leur permettre de circuler sur l'ancien chemin de fer entre le chemin Williams et la route 202 ;

Considérant que certaines personnes font de la marche, du ski de fond, et autres activités dans ce secteur ;

Considérant que le sentier n'est pas entretenu par la municipalité ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

Que le conseil municipal autorise les motoneigistes à circuler sur l'ancienne voie ferrée entre la route 202 et le chemin Williams ;

Que le conseil municipal n'autorise pas la circulation sur l'ancienne voie ferrée au sud de la route 202 ;

Que le Club Motoneige Hemmingford Inc. doive absorber les frais pour enlever et remettre les blocs de ciment qui empêchent la circulation des automobilistes dans ce secteur et que seulement la municipalité est autorisée à déplacer ces blocs ;

Que les membres du Club Motoneige Hemmingford Inc. devront respecter les personnes et/ou les groupes qui circulent également dans ce sentier ;

Que la municipalité n'entretienne pas le sentier entre le chemin Williams et la route 202, et que la circulation des motoneigistes est entièrement sous la responsabilité civile du Club Motoneige Hemmingford Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

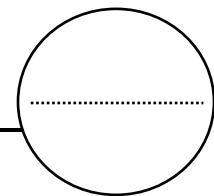
QUESTIONS DIVERSES

2025-11-228

13-ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 3 OCTOBRE AU 11 NOVEMBRE 2025



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 11 novembre 2025.

Attendu que Mme Annick Brunet, directrice générale adjointe et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 11 novembre, soit dans le budget 2025 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 3 octobre au 11 novembre soient acceptés au montant de 230 665.54\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 11 novembre 2025 soient payés au montant de 45 891.88\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-11-229

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville,
Maire

Annick Brunet
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2025.
